

Fiche d'information pour les institutions sociales

Introduction

Les institutions sociales constituent un soutien important pour les personnes atteintes de troubles psychiques qui souhaitent vivre de manière autonome. Une bonne relation entre les institutions sociales et les bailleurs bailleresses peut avoir une influence décisive pour vivre de manière autonome. Pour réussir à vivre avec plus d'autonomie, diverses approches et modèles peuvent être utiles. Les voici.

Expériences

En principe, les institutions sociales impliquées sont perçues positivement par les bailleurs bailleresses. De nombreux bailleurs bailleresses tentent de créer une mixité sociale dans leurs quartiers. Les institutions sociales en tant que locataires principales sont des partenaires appréciées et des payeuses fiables. Les locations aux bénéficiaires de l'Al qui paient eux-mêmes leur loyer ou aux personnes atteintes de troubles psychiques tendent à être évitées. Une institution sociale en soutien donne à ces personnes une chance de vivre de manière autonome.

Des discussions avec différent es bailleurs bailleresses ont montré qu'ils elles sont intéressé es à travailler avec les institutions sociales. Cela encourage les professionnel·le·s des institutions sociales à se mettre en relation pour permettre aux personnes atteintes de troubles psychiques de vivre en autonomie.

Il est important pour les bailleurs bailleresses d'identifier précisément les interlocuteurs trices. Un numéro de téléphone où joindre facilement les employé.e.s permet de les contacter sans peine en cas de crise ou d'urgence. Un échange régulier et personnel entre l'institution sociale et le la bailleur bailleresse permet une intervention rapide et facilite le contact dans les situations urgentes.

Modèles

Des modèles sont notamment adaptés aux institutions sociales afin d'encourager et de soutenir une vie plus autonome des personnes souffrant de troubles psychiques. Retrouvez ci-dessous les avantages et inconvénients respectifs des deux modèles. D'autres modèles de logement encore peu répandus sont ensuite présentés.

L'institution sociale en tant que locataire principale

Dans ce modèle, l'institution sociale loue des logements dans un quartier. Elle peut sous-louer ces logements à des personnes atteintes de troubles psychiques. Cette pratique est déjà mise en place par certaines institutions sociales.













Plan d'action CDPH 2019 - 2023 | Projet «Vivre avec la diversité »



Avantages

- L'institution sociale est l'interlocutrice des sous-locataires en ce qui concerne la location. Elle garantit
 que le loyer est payé à temps.
- L'institution sociale est également l'interlocutrice des bailleurs-bailleresses. Cette dernière peut servir d'intermédiaire entre les sous-locataires et les bailleurs-bailleresses.
- Une bonne relation de confiance entre les parties permet de traiter en amont les difficultés et les problèmes.



Inconvénients

- Les sous-locataires ne sont pas complètement indépendants.
- Si une personne en résidence souhaite vivre de manière totalement autonome, généralement il lui faut de nouveau déménager. Ce changement vers un nouveau cadre de vie peut mettre en péril la stabilité acquise.

L'institution sociale en soutien

Si une personne atteinte de troubles psychiques veut vivre en autonomie, elle doit également se détacher de l'institution sociale. Néanmoins, l'institution sociale peut venir en soutien et accompagner ce besoin. En particulier lors d'un déménagement et des premiers temps dans votre propre logement, il est possible de bénéficier d'un accompagnement.



Avantages

- L'autonomie et l'indépendance des personnes sont favorisées
- Les chances de trouver un logement sont augmentées (p. ex. par un accompagnement lors des visites et pendant le processus de candidature).
- L'accompagnement peut être adapté aux besoins et capacités du demandeur.
- Une assistance est également proposée après le déménagement, elle peut être réduite ou étendue.



Inconvénients

- La personne à la recherche d'un logement peut échouer même lorsqu'elle bénéficie d'une assistance.
- Les exigences en matière d'autonomie peuvent s'avérer trop importantes au fil du temps.

Autres modèles

Outre les modèles bien connus, il existe d'autres approches intéressantes qu'il convient de mentionner :

Baux glissants

Ce modèle, appliqué dans les villes françaises, évite tout déménagement en cas de détachement de l'institution sociale. Le bail est transféré de l'institution sociale aux résident·e·s lorsque ceux-ci se sentent prêt·e·s. Cela garantit et maintient une stabilité.



Plan d'action CDPH 2019 – 2023 | Projet «Vivre avec la diversité »

Adaptation

Le modèle d'adaptation donne aux intéressé·e·s davantage de sécurité et de flexibilité. En cas de crise, il est possible de revenir temporairement dans l'institution. Divers formats d'assistance intensive permettent de s'adapter d'une autre manière. Différents services d'assistance sont proposés en fonction des besoins (voir ci-dessous).

Centre de médiation

Un portail web pourrait réorienter vers des logements pour personnes atteintes de troubles psychiques. Cela pourrait mettre en réseau les différentes institutions sociales et les bailleurs bailleresses, facilitant ainsi l'accès à un logement autonome.

Services d'assistance possibles

Les institutions sociales peuvent proposer différents types assistances afin d'encourager la vie en autonomie. On les retrouve aussi bien dans le modèle des locataires principaux que dans le modèle de soutien à la vie en autonomie. L'équilibre entre l'accompagnement et la responsabilité personnelle est déterminant pour que le service d'assistance soit une réussite. Voici quelques points qui peuvent s'avérer importants dans le cadre d'un accompagnement.

La préparation

Une bonne préparation est d'une grande importance pour vivre de manière autonome. On fait le point ensemble sur les tâches et éventuelles difficultés qu'engendre le fait de vivre dans un cadre plus autonome. Cela renforce l'autonomie. Il est important de bien se préparer pour que le projet de vie en autonomie ne doive pas être annulé au bout de quelques semaines ou mois.

Structure quotidienne

Dans la préparation et au commencement de la vie en autonomie, il faut établir une structure quotidienne. Certaines personnes atteintes de troubles psychiques expriment des difficultés à structurer leur vie quotidienne et doivent faire face seules à toutes les tâches. Avant même le déménagement, des expertes peuvent élaborer avec vous une structure journalière régulée. Il est également possible de rechercher quand et à quelle fréquence une prise en charge est nécessaire.

Discussions en réseau

Des échanges réguliers sont souhaités tant par les bailleurs-bailleresses que par les institutions sociales et les expert·e·s. Les institutions sociales pourraient assumer la responsabilité de ces discussions. Outre les bailleurs-bailleresses, des personnes du voisinage ou des concierges peuvent également être mis en relation. Une discussion de ce type peut être utile pour former et sensibiliser ou pour résoudre un problème spécifique. En parallèle, chacun apprend à se connaître et peut établir et développer une relation de confiance mutuelle. De plus, des contacts avec des associations ou des institutions culturelles peuvent être établis et renforcer l'interconnexion des résidents. Ces discussions sont aussi organisées occasionnellement sous forme de rencontres autour d'un café pour les locataires.

Pairs

La création et l'expansion d'un réseau de pairs peuvent apporter une assistance supplémentaire aux personnes atteintes de troubles psychiques. Des personnes ayant elles-mêmes vécu la même situation ou une situation similaire pourraient devenir des interlocuteurs trices lors d'un déménagement et d'une



Plan d'action CDPH 2019 – 2023 | Projet «Vivre avec la diversité »

première prise d'autonomie. Grâce à leurs propres expériences, les pairs peuvent la plupart du temps aider dans des domaines qui ne sont pas accessibles aux spécialistes eux-mêmes (Lien -> Q).

Engagement politique

Les institutions sociales peuvent également se positionner dans le domaine de la politique. Au niveau communautaire, les institutions sociales peuvent se proposer comme entreprises partenaires lorsqu'il est prévu de concevoir des lotissements ou des coopératives d'habitation. Au niveau fédéral, par exemple, elles peuvent œuvrer pour que les prestations complémentaires soient augmentées afin que les personnes atteintes de troubles psychiques aient de meilleures chances de pouvoir financer leur propre logement avec leurs revenus.

Éditeur INSOS

Zieglerstrasse 53, 3007 Berne

Auteur-e-s

Dalia Schipper, Katharina Eiler, René Rüegg

Avec la collaboration de : Jürg Fassbind, Fabienne Schüpbach, Tatiana Hostettler

Citations

INSOS (2022), Fiche d'information pour les institutions sociales. Éd.: Insos. Sur internet: insos.ch

Bibliographies

Von Bergen, Matthias & Eiler, Katharina (2021), Projet « Wohnen mit Vielfalt - Förderung von inklusivem sozialraumnahem Wohnraum für Menschen mit psychischer Beeinträchtigung » : Rapport d'analyse et de besoins. Éd. : CURAVIVA Schweiz, INSOS Schweiz et vahs Schweiz. Berne : Haute école spécialisée bernoise (collection de contenu d'enquête sur la vie en autonomie)

Renseignements/Informations

Sandra Picceni, collaboratrice spécialisée INSOS

E-Mail: info@insos.ch

© INSOS, 01.08.2022